

**ABONNEMENT CULTUREL DES COLLEGES D'ILLKIRCH-GRAFF.
ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**



Les collèges du Parc et Mandela proposent à leurs élèves respectifs un abonnement culturel pour la saison 2021/2022 dans plusieurs salles de spectacles alentours. Une nouvelle fois, la programmation sera riche et variée, entre concerts, danse, humour, cirque, jazz...

Principes généraux : Les élèves ne peuvent choisir les spectacles auxquels ils souhaitent assister puisque ce projet, avant tout pédagogique, est une invitation à « s'ouvrir l'esprit » et à découvrir de nouveaux horizons culturels.

Un projet pédagogique : L'abonnement culturel se nourrit de la continuité des enseignements dispensés au collège du Parc. Ainsi :

- il est la prolongation de nombreux enseignements (notamment les arts, l'EPS, le Français...);
- il est un outil servant l'ouverture culturelle encouragé par le Parcours Éducatif, Artistique et Culturel (PEAC), et permet la découverte du spectacle vivant et de ses acteurs (artistes, techniciens...), s'inscrivant en cela dans le Parcours Avenir.

Fonctionnement

- l'inscription est annuelle, et fait l'objet d'une seule autorisation valable pour l'intégralité de l'année scolaire : voir **fiche jointe à retourner avant le lundi 20 septembre 2021 - délai de rigueur** ; chèques à l'ordre de la Coopérative du collège du Parc / Mandela, avec les nom / prénom / classe de l'élève inscrits au dos du chèque ;
- les déplacements (aller et retour) entre le domicile de l'élève et la structure culturelle sont intégralement et exclusivement sous la responsabilité des responsables légaux, et ce jusqu'à ce que les portes de l'institution culturelle soient franchies dans un sens comme dans l'autre. Le relais de la responsabilité doit se faire dans le hall de la structure culturelle concernée ;
- sauf indications contraires, les spectacles commencent à 20h30. Leurs durées sont indiquées sur le programme et les professeurs accompagnateurs sont présents dans l'enceinte d'accueil 15 minutes avant le début du spectacle pour le relais de la responsabilité des élèves et la distribution des billets (qui se fait sur place). Cinq minutes avant le début du spectacle, les places peuvent être cédées ou revendues à d'autres élèves. Aucun remboursement ne pourra donc être effectué en cas de retard ;
- une fois les inscriptions closes, le programme ainsi que la liste des participants pour chaque abonnement seront envoyés aux élèves par Mon Bureau Numérique, et seront également mis en ligne sur le site internet du Collège afin que les parents puissent organiser d'éventuels co-voiturages. Ces derniers doivent être soumis à une autorisation écrite des responsables légaux, soit pour l'ensemble de l'année scolaire en cours, soit de manière ponctuelle ;
- aucun élève ne pourra être remboursé d'un spectacle auquel il n'assiste pas. En revanche, il peut proposer son billet à l'un de ses camarades (6€ max.). Il en avertira M. Kappes au préalable. De même, merci de bien vouloir avertir M. Kappes en cas d'absence prévisible ;
- tout élève n'ayant pas été signalé par écrit comme étant « absent » par l'un de ses représentants légaux sera signalé dans les jours qui suivent à la famille, par téléphone, par texto ou par courriel sur Mon Bureau Numérique ;
- le règlement intérieur du collège s'applique à toutes les sorties scolaires, dont l'Abonnement Culturel fait partie. Ainsi, les téléphones portables utilisés lors d'un spectacle seront confisqués durant une période de 24 heures ouvrés ;
- les deux collèges concernés se réservent le droit d'exclure un élève de cet abonnement si son comportement n'est pas conforme aux règles indiquées. Si tel est le cas, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu ;
- il est inutile pour un élève de s'inscrire au présent abonnement si sa seule motivation est de passer une soirée agréable avec ses amis ! L'abonnement culturel doit avoir une motivation artistique et d'ouverture d'esprit !
- il est à noter que l'Abonnement Culturel des collèges d'Illkirch inclus la carte Atout Voir qui permet d'avoir des réductions au cinéma ainsi que dans de nombreuses autres salles de concerts. Liste à consulter en ligne sur le site dédié.

LES INSCRIPTIONS SE TERMINENT LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 – délai de rigueur.

Spécificités CoVid

- les structures culturelles vérifieront à chaque entrée le passe-sanitaire des plus de 12 ans ; En cas de refus d'accès, aucun remboursement ne pourra être effectué ; En revanche, il y aura remboursement en cas d'annulation ou de confinement.
- M. Kappes vous invite à lui fournir le certificat de vaccination : ça n'est pas une obligation, juste une sécurité en cas d'oubli.

A remettre à M. Kappes (professeur d'éducation musicale et responsable du projet) :

- une autorisation parentale (document joint) ;
- un chèque (à l'ordre de la Coopérative du Collège du Parc/Mandela – nom/prénom/classe de l'élève inscrit au dos) ;
- pour la carte Atout Voir : une photo + adresse + date de naissance. Si votre enfant en possède une, joindre la photocopie ;
- une attestation sur l'honneur de vaccination CoVid pour les plus de 12 ans (ou un engagement à le faire si nécessaire))

Les dépôts dans le casier de M. Kappes en salle des professeurs sont également possibles. Le nombre de places étant limité dans chaque abonnement, M. Kappes se réserve le droit de refuser des élèves retardataires ou excédentaires.

Il vous appartient de souscrire une assurance responsabilité civile / accidents corporels pour votre enfant.

Catherine MOREL
Principale du clg du Parc

Bernadette BARTHEL
Principale du clg Mandela

Martin KAPPES
Professeur d'éducation musicale